

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 364 promulguant le décret du 15 Septembre 1914, éten- dant aux Colonies les dispositions de la loi du 5 Août 1914 sur les allocations aux familles nécessiteuses des milliaires.

n° 364

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 janvier 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vule câblogramme ministériel no 206 du 24 Septembre 1914, faisant connaître qu'un décret du 15 Septembre 1914 a étendu aux Colonies les dispositions de la loi du 5 Août 1914, tendant à accorder, pendant la durée de la guerre, des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien serait appelé ou rappelé sous les drapeaux

Vula publication de ladite loi au Journal Officiel de la République Française du 6 Aout 1914:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqués suivant leur forme et teneur, le décret du 15 Septembre 1914 et la loi du 5

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand
DELTEL